

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est une vérité connue depuis longtemps, il est vrai; mais il nous semble qu'il n'était pas de trop de la confirmer, une fois de plus, par une preuve indiscutable. Nous n'avions pas d'autre intention en publiant ces lignes.

* * *

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les conditions forestières si intéressantes de l'Auvergne et du Bourbonnais, ainsi que sur l'aménagement qui, à plus d'un titre, mérite d'attirer notre attention. Mais la place dont nous disposons et la crainte d'empêcher la publication de communications importantes, ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur ce sujet. Il ne reste plus au soussigné qu'un devoir agréable à remplir. C'est d'exprimer toute sa reconnaissance à ceux qui soit au cours de ses excursions, soit à l'occasion de cette petite publication, ont bien voulu l'appuyer d'une façon si aimable et si prévenante: ainsi, M. Daubrée, directeur général des eaux et forêts, à Paris, pour l'autorisation d'utiliser les magnifiques photographies des chênaies du Bourbonnais; puis plus particulièrement, M. Bénardeau, conservateur à Moulins, aujourd'hui à Tours, auquel je dois d'avoir entrepris ces excursions qu'il a du reste si obligeamment facilitées de toute manière, et enfin M. Delavaivre, inspecteur des eaux et forêts, à Clermont-Ferrand, actuellement à Mâcon, lequel a été pour moi en Auvergne un guide prévenant et expérimenté.



Affaires de la Société.

Procès-verbal officiel de la réunion de la Société des forestiers suisses, à Liestal, du 10 au 13 août 1902.

Le 10 août, au soir, réunion familière des forestiers, arrivés nombreux à Liestal. — Le lendemain, dès 7 heures du matin, les participants se trouvent réunis dans la salle du Grand Conseil pour entendre l'intéressant discours d'ouverture, présenté par M. Grieder, conseiller d'Etat, au nom de son collègue, M. Rebmann que la maladie empêche de présider.

C'est un brillant exposé de la situation forestière du canton, faite par un homme que l'on sent, à chaque ligne, gagné à notre belle cause.

— L'orateur rappelle d'abord que la société s'est réunie une première fois à Liestal, en 1872, au lendemain du second rejet de la loi forestière cantonale; elle apportait son appui volontaire à l'autorité, désarmée momentanément. — Les forestiers ne seront pas moins bienvenus aujourd'hui, alors que ce que l'on cherchait jadis est atteint en partie. — Il décrit l'organisation actuelle du canton, les progrès obtenus et ceux qui restent désirables, car on est encore pour ainsi dire aux débuts. — En 1898, Bâle-Campagne acceptait le nouvel article constitutionnel qui le plaçait sous la surveillance fédérale. — Il est prêt à le faire quand le moment sera venu, pour la nouvelle loi élaborée par les chambres fédérales, et la réunion d'aujourd'hui y contribuera certainement en rendant toujours plus populaire les choses de la forêt.

Puis le président a déclaré la séance ouverte et l'assemblée complète son bureau par la nomination des deux secrétaires Rothpletz-Laufenbourg et du soussigné.

M. Roulet, président du comité permanent donne connaissance du rapport qui constate la marche de la société.

| <i>Effectif</i> | <i>membres honoraires</i> | <i>Suisses</i> | <i>Etrangers</i> | <i>Total</i> |
|--------------------------|---------------------------|----------------|------------------|--------------|
| En 1901 | 8 | 316 | 15 | 339 |
| à ce jour (II/VIII 1902) | 6 | 312 | 18 | 336 |

Il y a donc une diminution de deux membres honoraires décédés, MM. Hartig et Fischbach, puis quatre suisses, MM. Bourgeois, professeur à l'école forestière suisse, Stuber, Müller et de Marval. — L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ceux qui ne sont plus.

Le comité propose de nommer membres d'honneur de notre société: MM. Daubrée, directeur des eaux et forêts, et Broilliard, rédacteur de la Revue des eaux et forêts, pour la France; Friedrich, directeur de la station de Mariabrunn, pour l'Autriche; Ebermeyer, pour l'Allemagne; de Gottrau et Curchod, pour la Suisse. — Cette proposition est admise à l'unanimité.

M. Curchod, inspecteur des forêts de la ville de Lausanne, notre nouveau membre honoraire, fête cette année le 50^e anniversaire de son entrée dans notre société.

Se sont fait excuser, MM. Dr Gayer-Munich, Dr Bühler-Tubingue, Probst-Stuttgart, Vieillard-Paris, Duplaquet-Chantilly, von Teuffel-Fribourg en Brisgau, Eberbach-Bonndorf, Nagel-Stuttgart, Mülhauser-Grand duché de Bade, puis MM. Puenzieux-Lausanne, Schnyder-Neuveville, Schmid-Bähler-Bâle, Schädelin-Berne, von Mülinen-Berne, Pometta-Faïdo, Dr Stierlin-Rigi Scheidegg, Henne-Coire, Boller-Biasca et Meyer-Coire.

Parmi les présents, nous avons eu le plaisir de voir M. Kräutinger, Oberförster à Säckingen, avec son stagiaire M. Kurz, puis M. Ackermann, assistant à l'école forestière de Yale, aux Etats-Unis d'Amérique.

L'assemblée admet, à l'unanimité, comme membres, MM. Brugger, Guido, stagiaire à Zofingue, Herzog, Auguste, forestier communal à Laufenbourg et Burkhardt-Heussler, à Neubrunn près Waldenbourg.

Sur la proposition du D^r Fankhauser, l'assemblée décide que les secrétaires devront remettre le procès-verbal de la séance dans les trois mois, lequel sera publié dans le „Journal“, organe de notre société.

| | |
|--|---------------------|
| Le caissier présente les comptes de la Société, qui accusent en recettes | frs. 4595. 36 |
| et en dépenses | „ 4022. 07 |
| donnant ainsi un boni de | <u>frs. 573. 29</u> |

Le fonds de Morsier s'est accru en 1902 de fr. 262. 55 et a diminué de fr. 304, donnant un déficit de frs. 41. 45; mais la fortune étant à ce jour de frs. 6014. 50, laisse ainsi un disponible de frs. 1014. 50.

Sur le rapport des vérificateurs, ces comptes sont approuvés avec remerciements au caissier.

| | |
|--|----------------|
| Le <i>budget pour 1903</i> qui prévoit en recettes | frs. 4910 |
| et en dépenses | „ 4980 |
| avec un déficit présumé de | <u>frs. 70</u> |

est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Le *Journal forestier suisse*, organe de la société qui a 918 abonnés dont 353 pour l'édition française, à coûté frs. 4150, et rapporte en abonnements fr. 1650. — Des remerciements sont adressés aux deux rédacteurs M. le D^r Fankhauser et M. le professeur Decoppet pour la manière distinguée dont ils s'acquittent de leur tâche.

La *prochaine réunion* (1903) des forestiers suisses aura lieu dans le canton de Schwytz, sous réserve de ratification par le Conseil d'Etat de ce canton. — M. le colonel Wyss, vice-président du Conseil d'Etat serait le président de cette fête et aurait comme vice-président M. Schedler, forestier cantonal.

La nomination du comité est sur la proposition de M. Ruedi, père, renvoyée à demain, celle-ci devenant importante par suite de la démission, — par lettres remises à M. le président du comité local, — de MM. Ruedi-Zurich, Steinegger-Schaffhouse, Merz-Bellinzona et Balsiger-Berne.

Le comité permanent rapporte sur les différentes questions dont il avait à s'occuper.

1^o *Traitement du personnel forestier subalterne*. Rapporteur M. Roulet. Le comité permanent avait-il plein pouvoir pour liquider l'affaire, ou celle-ci devait-elle revenir devant l'assemblée pour discussion? Telle est la question posée et discutée par MM. Frey-Berne, Baldinger, Roulet, Coaz et Balsiger, ensuite du rapport de M. Roulet. M. Baldinger propose d'approuver la décision du comité permanent, tandis que M. Coaz

demande que ce rapport soit purement et simplement rayé de l'ordre du jour. — La proposition Baldinger est admise à une grosse majorité.

2° *Nouveau code civil*. M. Merz rapporte. — MM. Röllli et Felber, professeurs à l'école polytechnique avaient été chargés par le comité permanent d'examiner le projet. — Ces derniers estiment qu'il n'y a pas lieu d'adresser une requête au Conseil fédéral, attendu que les points qui concernent les forêts, et tout particulièrement les articles 684 et 686, ainsi que 690 et 763, ne demandent que quelques changements de rédaction.

C'est aussi la manière de voir du comité permanent. — M. Pulver-Berne, qui, lors de la réunion de la société à Neuchâtel, avait demandé un rapport à ce sujet remercie le comité permanent. Le Dr Laur donne encore d'intéressants détails sur certains articles du code, puis M. Baldinger demande que cette étude soit renvoyée au comité permanent ou à une commission spéciale, pour nouvelle étude et rapport. M. Pulver propose alors que M. le professeur Huber, auteur du projet, soit invité à traiter ce sujet devant la société, et qu'éventuellement ce dernier soit président de cette commission spéciale mentionnée par M. Baldinger. Enfin, M. Wanger-Baden, demande que les rapports et propositions Merz, Pulver et Laur soient imprimés dans le journal de la société et que l'assemblée soit appelée à discuter dans une session extraordinaire.

Cette dernière proposition est admise à une forte majorité.

3° *Tarif douanier*. M. Merz rapporte au nom du comité permanent et constate que les chambres fédérales ont tenu compte de nos réclamations, en particulier pour les bois de sciage.

M. Stüdi-Soleure, demande que pour les positions 230 à 282 (cellulose etc.) du nouveau tarif il ne soit point fait de concessions aux pays étrangers, et propose que le comité permanent soit chargé de transmettre ce vœu au Conseil fédéral. Cette proposition est acceptée après avoir été vivement appuyée par MM. Baldinger et Merz.

M. Baldinger, conformément à l'article 1 de nos statuts désire que notre société demande au Département fédéral de l'Intérieur, que chaque année l'inspecteur fédéral des forêts convoque les chefs de service cantonaux pour discuter les questions forestières à l'ordre du jour. — M. Balsiger dit que le comité permanent, tout en approuvant le principe de la motion Baldinger, ne demande pas la création de ce conseil supérieur, mais qu'occasionnellement les chefs de service soient réunis pour discuter les questions forestières. — M. Felber s'élève vivement contre la motion Baldinger, tandis que l'assemblée décide de l'amender conformément à la proposition Balsiger.

L'assemblée entend ensuite les intéressants travaux de MM. Müller et Flury.

M. Müller, forestier cantonal de Bâle-Campagne, parle des „*Taillis composés et leur conversion en tenant compte plus particulièrement des conditions de Bâle-Campagne.*“

Les conclusions du rapporteur ont été publiées dans les n^{os} 7/8 de 1902, page 131, ce qui nous dispense de les donner ici.

Le consciencieux travail destiné à servir d'introduction aux excursions prévues, rencontre l'accueil le plus favorable.

M. Flury, assistant à la station centrale de recherches forestières suisse, ne disposant que peu de temps, vu l'heure avancée, nous parle brièvement de la „nécessité d'une statistique forestière suisse.

Le but et les moyens sont résumés dans le même journal précité, p. 332.

L'assemblée renvoya au comité permanent pour y donner suite la proposition Flury suivante: „la société des forestiers suisses prie le Conseil fédéral de décider la création et la tenue régulière d'une statistique forestière suisse.“

Aucune communication individuelle n'étant faite, la séance est levée à 1 h. 10; puis tous les forestiers sont de nouveau réunis à l'Hôtel de l'Ange où de nombreux discours sont prononcés par les autorités cantonales, communales, par les comités divers et au nom des étrangers.

Il est émis le vœu, que pour arriver au but de la tâche qu'il s'est proposée, le forestier cantonal soit secondé par un aide permanent, choisi parmi les techniciens. — Le représentant du Conseil d'Etat se déclare prêt à appuyer cette proposition auprès de qui de droit.

L'après-midi et le mardi courses fort intéressantes dans les forêts communales de Liestal, Muttenz, Pratteln et Frenkendorf, où MM. Müller et Garonne donnent fort obligeamment tous les renseignements désirables, et nous en rapportons avec le souvenir de deux belles journées, l'heureuse impression que le service forestier bâlois travaille dans la mesure de ses forces, à améliorer et enrichir le capital important dont il a la gestion.

Le mardi 12 août avant le banquet aux Bains de Schauenbourg, a eu lieu la *nomination du comité permanent*. — Election mouvementée qui a nécessité deux tours de secrétaire.

Au premier tour, sont nommés

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| M. Felber, professeur, | avec 64 voix sur 107 votants |
| „ Roulet | „ 60 „ „ 107 „ |
| „ von Arx, père, Soleure, | „ 47 „ „ 107 „ |

au deuxième tour, sortent

| |
|-----------------------------------|
| M. Enderlin-Coire avec 56 voix et |
| D ^r Fankhauser „ 40 „ |

Les *réviseurs* de comptes seront MM. Müller de Bienne et Wanger de Baden.

Le *mercredi 13 août*, course facultative dans la vallée boisée de Waldenbourg, à laquelle 42 participants ont pris part, le mauvais temps ayant effrayé les amis des forêts.

Montcherand, 17 octobre 1902.

Le Secrétaire français:

M. Moreillon, forestier d'arrondissement.